

MOTIONS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
TENUE À GATINEAU (QUÉBEC)
LE 28 FÉVRIER 2014

Administrateurs présents :

| | |
|---------------------------------|--|
| W.J. Beckett, FEC, P.Eng. | Président, membre du comité exécutif et administrateur, APEGA |
| P. Amyotte, FEC, P.Eng. | Président élu, membre du comité exécutif et administrateur, Engineers NS |
| Z. Ghavitian, FIC, ing., M.ing. | Membre du comité exécutif et administrateur, OIQ |
| D. Benson, FEC, P.Eng. | Membre du comité exécutif et administrateur, PEGNL |
| R. Kullman, FEC, P.Eng. | Membre du comité exécutif et administrateur, APEGS |
| E. Cheung, FEC, P.Eng. | Administratrice, APEGBC |
| D. Fisher, FEC, P.Eng. | Administrateur, Engineers PEI |
| D. Ford, FEC, P.Eng. | Administrateur, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Bunswick |
| D. Freeman, FEC, P.Eng. | Administratrice, PEO |
| S. Gwozdz, FIC, ing. | Administratrice, OIQ |
| C. Harwood, FEC, P.Eng. | Administratrice, APEY |
| L. Henderson, FEC, P.Eng. | Administrateur, NAPEG |
| D. Jayas, FEC, P.Eng. | Administrateur, APEGM |
| R. Kinghorn, FEC, P.Eng. | Administrateur, APEGBC |
| P. Maka, FEC, P.Eng. | Administrateur, PEO |
| L. Quesnel, FIC, ing. | Administratrice, OIQ |
| C. Roney, FEC, P.Eng. | Administrateur, PEO |
| L. Staples, FEC, P.Eng. | Administrateur, APEGA |
| D. Walters, FEC, P.Eng. | Administrateur, APEGA |

Conseillers du conseil également présents :

| | |
|-------------------------|--|
| K. Allen, FEC, P.Eng. | Chef de la direction et conseiller du conseil et du comité exécutif |
| D. Paddock, FEC, P.Eng. | Président, Groupe des chefs de direction, et conseiller du conseil et du comité exécutif |
| M. Reeves, FEC, P.Eng. | Président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et conseiller du conseil |
| C. Zinck, FEC, P.Eng. | Remplace S. Barrington, présidente du Bureau canadien des conditions d'admission en génie et conseillère du conseil |
| G. Naterer, P.Eng. | Remplace K. Woodhouse, présidente du Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées et conseillère du conseil |

Absents :

| | |
|------------------------------------|--|
| C. Karakatsanis, FEC, FCAE, P.Eng. | Présidente sortante, membre du comité exécutif et administratrice, PEO |
| S. Bilodeau, ing. | Administrateur, OIQ |
| R. Shreewastav, FEC P.Eng. | Administrateur, PEO |

| Point à l'ordre du jour | N° de la motion | Résolution |
|---|--|--|
| 2.0 Adoption de l'ordre du Jour | 5380 Adoptée | Il EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada adopte l'ordre du jour de la réunion du 28 février 2014, modifié pour comprendre une séance à huis clos au point 15, et autorise le président à modifier au besoin l'ordre des discussions. |
| 4.0 Adoption du procès-verbal de la réunion des 3 et 4 octobre 2013 du conseil | 5381 Adoptée par consentement unanime | Il EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve, tels quels, le procès-verbal de la réunion du conseil des 3 et 4 octobre 2013, ainsi que le rapport d'évaluation de la réunion établi par l'évaluateur désigné. |
| 5.2 Bloc de résolutions | 5382 Adoptée par consentement unanime | Il EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le bloc de résolutions en y supprimant le point 14 <i>Surveillance du rendement du chef de la direction.</i> |
| 5.2.1 Nominations aux comités du conseil | 5383 (a) Adoptée par consentement unanime | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nomination des membres suivants au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, au 1^{er} juillet 2014 :</p> <p>Mandat jusqu'au 30 juin 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> · G. Lachiver (président) · M. Reeves (président sortant) · W. MacQuarrie (vice-président) <p>Mandat jusqu'au 30 juin 2017 :</p> <p><u>Premier mandat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · B. Dony · L. Benedicenti · J.P. Cyrus · J. Pieper <p><u>Deuxième mandat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · M. Isaacson · D. Candido · J. Paynter · G. Reader <p>Ces nominations sont effectuées conformément à l'article 3.8 de la politique PG-9-5, Mandat du Bureau d'agrément.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>5.2.1 Nominations aux comités du conseil</p> | <p>5384 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nomination des membres suivants au Bureau canadien des conditions d'admission en génie, au 1^{er} juillet 2014 : Mandat jusqu'au 30 juin 2016 : · M. Symonds (président) · S. Barrington (présidente sortante) · P. Blanchard (vice-président) Mandat jusqu'au 30 juin 2017 : · G. Faulkner · D. Peters · R. Fraser · M. Mahmoud Mandat jusqu'au 30 juin 2015 : · F. Collins Ces nominations sont effectuées conformément à l'article 3.8 de la politique PG-9-6, Mandat du Bureau des conditions d'admission.</p> |
| <p>5.2.2 Rapport du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013</p> | <p>5385 Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil reçoive le rapport du Governance Coach concernant l'application de la gouvernance par politiques à la réunion du conseil d'octobre 2013.</p> |
| <p>5.2.3 Conseils généraux du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil</p> | <p>5386 (a) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la définition du terme « comité » dans le Manuel de gouvernance, comme suit : <i>Groupe de personnes chargé de soumettre au conseil des options et les implications de ces options sur une question précise devant faire l'objet d'une décision du conseil.</i></p> |
| | <p>5387 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le chef de la direction utilise le document de réflexion globale comme page couverture pour présenter le sujet de la réflexion dans les futurs ordres du jour.</p> |
| | <p>5388 (c) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le chef de la direction fournisse un formulaire à chaque séance de réflexion globale pour saisir les commentaires qui serviront aux discussions ultérieures du conseil en ce qui concerne les politiques de fins.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| 5.2.3 Conseils généraux du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil | 5389 (d) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE les décisions de politiques soient séparées de la surveillance de ces mêmes politiques dans l'ordre du jour. |
| | 5390 (e) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE les politiques révisées soient annexées au procès-verbal. |
| | 5391 (f) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE les flèches soient supprimées du schéma apparaissant en page couverture du Manuel de politiques de gouvernance. |
| 8.1 Conseils généraux du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013 – Fins | 5392 (a) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique F-1.1 comme suit : <i>Les ordres constituants disposent d'un cadre de réglementation uniforme à l'échelle nationale, basé sur les meilleures pratiques.</i> |
| | 5393 (b) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique F <i>Raison d'être d'Ingénieurs Canada</i> , comme suit : <i>Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.</i> |
| | 5394 (c) Adoptée par consentement unanime | b) IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique F-1, comme suit : F-1.1 <i>Les ordres constituants disposent d'un cadre de réglementation uniforme à l'échelle nationale, basé sur les meilleures pratiques.</i> F-1.2 <i>L'agrément des programmes de génie canadiens atteint un niveau qui satisfait aux exigences d'attribution du permis d'exercice au Canada et aux normes de l'Accord de Washington.</i> F-1.3 <i>La mobilité complète avec les zones de compétence existe lorsque la responsabilité publique de l'exercice du génie est exigée.</i> F-1.4 <i>La reconnaissance des titres de compétences étrangers s'effectue de façon uniforme et en temps utile</i> |

| | | |
|---|--|--|
| | | <p><i>pour satisfaire aux exigences en matière d'immigration et d'attribution du permis d'exercice au Canada.</i></p> <p>F-1.5 <i>Les ordres constituants ont accès à de l'information et aux tendances nationales et internationales en matière d'autoréglementation.</i></p> |
| 9.1 PG Processus de gouvernance global | 5395 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG <i>Processus de gouvernance</i> , tel que rédigé par L. Staples. |
| 9.2 PG-1 Style de gouvernance | 5396 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG- <i>Style de gouvernance</i> , tel que rédigé par D. Walters. |
| 9.3 PG-9.3 Mandat du Comité sur la gouvernance | 5397 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-9.3 <i>Mandat du Comité sur la gouvernance</i> , tel que rédigé par D. Benson. |
| 9.4 PG-9.6 Mandat du Bureau des conditions d'admission | 5398 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique PG-9.6 <i>Mandat du Bureau des conditions d'admission</i> , tel que préparé par P. Maka. |
| 10.1 Rapport du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013 - Processus de gouvernance | 5399 (a) Adoptée par consentement unanime | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique PG-4 <i>Investissement dans la gouvernance</i>, comme suit :</p> <p>2. <i>Le conseil disposera des compétences, des méthodes et du soutien nécessaires pour gouverner avec excellence.</i></p> <p>2.1 <i>Les nouveaux membres du conseil recevront une séance d'orientation complète leur permettant de se familiariser avec les enjeux et la structure de l'organisation, de même qu'avec le processus de gouvernance du conseil.</i></p> <p>2.2 <i>Les membres du conseil recevront une formation d'initiation à la gouvernance par politiques leur permettant de comprendre le concept de la gouvernance par politiques.</i></p> <p>2.3 <i>Les membres du conseil qui souhaitent faire partie du Comité sur la gouvernance ou du comité exécutif</i></p> |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>recevront une formation avancée sur la gouvernance par politiques.</p> <p>2.4 Une aide extérieure en matière de surveillance sera assurée afin que le conseil puisse exercer un contrôle suffisant sur le rendement de l'organisation. Cette aide s'appliquera, notamment, à l'audit financier.</p> <p>2.5. Pour ses futurs rôles de président du conseil et de président du Comité sur la gouvernance, le président élu recevra une formation lui permettant de bien comprendre la gouvernance par politiques. Cette formation devra comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Initiation à la gouvernance par politiques · Formation avancée sur la gouvernance par politiques · Formation sur la façon de présider le Comité sur la gouvernance |
| | <p>5400 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ajout d'un énoncé global à la politique PG-9.1.1 Procédures relatives à la mise en candidature et à l'élection du comité exécutif, comme suit :</p> <p><i>Le conseil suit des procédures équitables et transparentes pour la mise en candidature et l'élection de ses membres au comité exécutif, conformément aux exigences de représentation régionale établies dans les règlements administratifs.</i></p> |
| | <p>5401 (c) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de l'article But/Produits de la politique P-9.4 Mandat du Comité sur la rémunération, comme suit :</p> <p>1. Le Comité sur la rémunération a pour but de fournir les informations dont a besoin le conseil pour déterminer la rémunération du chef de la direction conformément à la politique DCD-5 Rémunération et dépenses du chef de la direction, notamment :</p> <p>1.1 Le sommaire cumulatif des données de surveillance régulière fournies durant l'année et les décisions enregistrées d'acceptation ou de non-acceptation des rapports.</p> <p>1.2 Une comparaison du rendement d'année en année quant à la réalisation des Fins et à la conformité aux</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p><i>politiques de Limites des pouvoirs de la direction.</i></p> <p><i>1.3 Les conditions du marché de la rémunération des cadres supérieurs.</i></p> |
| | <p>5402 (d) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil constitue un groupe de travail chargé de développer un plan pour renforcer les liens du conseil avec les propriétaires (politique PG-11 <i>Liens du conseil avec les propriétaires</i>).</p> |
| <p>10.2 Nouvelles politiques de processus de gouvernance proposées</p> | <p>5403 (a) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la politique PG-3.1 <i>Mandat des administrateurs d'Ingénieurs Canada</i>, tel que fourni par le Comité sur la gouvernance.</p> |
| | <p>5404 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la politique PG-3.2 <i>Mandat des conseillers d'Ingénieurs Canada</i>, tel que fourni par le Comité sur la gouvernance.</p> |
| <p>10.3 Modifications proposées aux politiques de processus de gouvernance</p> | <p>5405 (a) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ajout suivant à la politique PG-9 <i>Structure des comités et des groupes de travail</i> : <u><i>Processus de nomination des représentants au sein des comités permanents</i></u> <i>Malgré l'absence de politique officielle concernant la nomination des représentants au sein des comités permanents d'Ingénieurs Canada, certaines pratiques acceptées sont utilisées. Celles-ci ont été présentées au conseil en mai 2002, en particulier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lorsque nous aurons besoin d'un membre pour représenter une région ou une province au sein d'un comité permanent, l'ordre concerné sera avisé des compétences que doit posséder le membre de ce comité. L'ordre sera alors invité à soumettre le nom d'un candidat. À moins que le Comité des candidatures du comité permanent n'ait des objections valables, le nom sera proposé au conseil pour qu'il l'approuve. Le Comité des candidatures peut soumettre les noms de candidats proposés à l'ordre aux fins d'étude.</i> • <i>Lorsque nous aurons besoin d'un membre pour représenter le « membre hors cadre » au sein d'un comité permanent, le Comité des candidatures choisira un candidat parmi les personnes dont le nom aura été soumis par les ordres ou d'autres groupes. Le nom</i> |

| | | |
|--|---|---|
| | | <p>de ce candidat sera communiqué à son ordre, à titre d'information. À moins que l'ordre n'ait des objections valables, le nom de la personne choisie sera alors transmis au conseil pour qu'il l'approuve.</p> |
| | <p>5406 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique PG-9.2 <i>Mandat du Comité d'audit</i>, comme suit :</p> <p>3.1.2 <i>Les membres du Comité d'audit qui siègent également au conseil peuvent exercer un maximum de trois mandats d'un an.</i></p> |
| | <p>5407 (c) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le QUE le conseil approuve la modification de la politique PG - 9.3 <i>Mandat du Comité sur la gouvernance</i>, comme suit :</p> <p>Pouvoirs</p> <p>2. <i>Le Comité a les pouvoirs suivants :</i></p> <p>2.1 <i>Apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité et de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois. Ces modifications doivent être signalées au conseil à sa réunion suivante.</i></p> <p>2.2 <i>Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de ses buts.</i></p> <p>2.3 <i>Faire appel au personnel selon les besoins pour son soutien administratif.</i></p> |
| <p>11.1 Modifications proposées aux politiques de limites des pouvoirs de la direction</p> | <p>5408 Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ajout suivant à la politique LPD-3 <i>Situation financière</i> :</p> <p>7.4 <i>Le montant total de tous les fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada, ni de donner aux ordres constituants une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives.</i></p> <p>Remarque : Maintenant compris dans l'article 2 de la politique PG-15 en vertu de la motion 5411.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p>11.2 Demande de transfert de fonds</p> | <p>5409 Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le transfert d'une somme ne devant pas dépasser 800 000 \$ du Fonds de réserve non assujéti à des restrictions internes afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'information approuvée par le conseil le 17 avril 2013, et ce, conformément à la politique LPD-3 <i>Situation financière</i>.</p> |
| <p>11.3 Rapport du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013 - Limites des pouvoirs de la direction</p> | <p>5410 (a) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le Comité sur la gouvernance clarifie la formulation <i>information à jour (timely information)</i> dans le cadre de la prochaine révision de la politique LPD-2, <i>Traitement des ordres constituants</i>, au printemps 2014.</p> |
| | <p>5411 (b) Adoptée par consentement unanime</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la suppression de l'article 7 de la politique LPD-3 <i>Situation financière</i> et la création d'une nouvelle politique intitulée PG-15 <i>Fonds de réserve</i>, stipulant ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Utiliser les fonds de réserve sans l'approbation préalable du conseil.</i> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 <i>Le niveau cible du fonds quadriennal pour opérations est établi à 4 000 000 \$. Les fluctuations supérieures et inférieures à ce montant sont acceptables, selon l'approbation du conseil.</i> 1.2 <i>Le niveau cible du fonds pour achat d'immobilisations est établi à 250 000 \$.</i> 1.3 <i>Le niveau cible du fonds général pour imprévus est établi à 1 325 000 \$. Il permet à Ingénieurs Canada de disposer de sommes suffisantes pour faire face à diverses situations, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> · <i>Couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre au nom de la profession.</i> · <i>Couvrir les dépenses occasionnées par les situations pour lesquelles des sommes n'ont pas été inscrites au budget. Ingénieurs Canada peut aussi avoir à assumer des responsabilités provenant de diverses sources (employés, programmes d'assurances, programme d'évaluation des titres de compétences étrangers).</i> · <i>Couvrir les dépenses encourues par</i> |

| | | |
|------|--|---|
| | | <p><i>les ordres constituants qui peuvent démontrer qu'ils n'ont pas les moyens de faire respecter une mesure d'exécution ou une obligation statutaire pouvant avoir un impact clair et significatif sur les autres ordres constituants.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Aider les ordres constituants et Ingénieurs Canada à régler les franchises de l'assurance des administrateurs et dirigeants et de l'assurance erreurs et omissions.</i> |
| 5412 | (c) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la suppression de la politique LPD-10 <i>Gestion de l'information</i> et le rétablissement des articles 11 et 11.1 de la politique LPD-4 <i>Protection des biens</i> . |
| 5413 | (d) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la suppression de la politique LPD-11 <i>Principes régissant les comités opérationnels</i> . |
| 5414 | (e) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de l'article 11 de la politique LPD-7 <i>Communication et soutien au conseil</i> comme suit : 11. ... <i>Modifier les normes d'agrément ou les normes d'admission.</i> |
| 5415 | (f) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la suppression de la politique LPD-9 <i>Succession du chef de la direction</i> et le rétablissement de l'article 6 de la politique LPD-5 <i>Planification</i> . |
| 5416 | (i) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le chef de la direction consolide les rapports de surveillance en fournissant des attentes et des évaluations « claires » et « objectives ». |
| 5417 | (j) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le chef de la direction consolide les rapports de surveillance en révisant son interprétation et les éléments de preuve à l'appui pour démontrer que la situation interdite a été évitée. |

| | | |
|---|--|---|
| | 5418 (k) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE, dans les rapports de surveillance des politiques de limites des pouvoirs de la direction, l'interprétation et l'énoncé de la preuve tiennent compte de chacune des lignes de ces politiques. |
| | 5419 (l) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE suffisamment d'information soit présentée à l'ensemble du conseil pour lui permettre d'évaluer si le chef de la direction a fait une interprétation raisonnable de la politique LPD-9 <i>Succession du chef de la direction</i> . |
| 12.1 DCD-1 Unité de contrôle | 5420 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique DCD-1 <i>Unité de contrôle</i> , tel que rédigé par R. Kullman. |
| 12.2 DCD-2 Responsabilité du chef de la direction (Examen reporté en octobre 2013) | 5421 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique DCD-2 <i>Responsabilité du chef de la direction</i> , tel que rédigé par D. Freeman pour la réunion du conseil d'octobre 2013. |
| 12.3 DCD-5 Rémunération et dépenses du chef de la direction | 5422 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le rapport d'examen de la politique DCD-5 <i>Rémunération et dépenses du chef de la direction</i> , tel que rédigé par C. Harwood. |
| 13.1 Rapport du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013 - Délégation conseil-direction | 5423 (a) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la modification de la politique DCD-3 <i>Délégation au chef de la direction</i> pour indiquer, à titre de nouvel article, que toute modification des normes d'agrément ou des normes d'admission exige l'approbation du conseil. |
| | 5424 (b) Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le mandat d'étudier le rôle des présidents comme conseillers du conseil soit confié au groupe de travail constitué en vertu du point 7.4 de l'ordre du jour. <u>Remarque :</u> Cette motion est sans portée pratique étant donné que le point 7.4 a été rejeté. |
| 13.2 Modifications proposées pour les politiques de délégation conseil-direction | 5425 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les modifications proposées pour la politique DCD-5 <i>Rémunération et dépenses du chef de la direction</i> comme le recommande le Comité sur la gouvernance. |

| | | |
|--|---|---|
| 6.2 Groupe des présidents | 5326 Adoptée | IL EST RÉSOLU QUE le conseil confie au chef de la direction la question du Tribunal des droits de la personne de l'Alberta pour trouver la meilleure façon de confirmer son soutien à l'APEGA à propos de cette question. |
| 8.1 Rapport du Governance Coach à la suite de la réunion du conseil d'octobre 2013 - Fins | 5427 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le titre de la politique F1 – <i>Soutien des ordres constituants</i> soit remplacé par F1 – <i>Uniformité des pratiques et des normes réglementaires</i> . |
| 15.1 Information demandée par le conseil | 5428 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil passe en séance à huis clos pour recevoir le rapport confidentiel et les recommandations du Comité sur la rémunération. |
| | 5429 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil sorte du huis clos. |
| | 5430 Adoptée par consentement unanime | IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte les recommandations du Comité sur la rémunération en ce qui concerne les conditions d'emploi et l'ajustement salarial du chef de la direction et autorise le président Beckett à transmettre l'information à ce dernier. |
| 14.0 Surveillance du rendement du chef de la direction | 5431 Adoptée | IL EST RÉSOLU QUE le rapport de surveillance concernant la politique LPD-3 <i>Situation financière</i> démontre la conformité à une interprétation raisonnable de la politique. |
| | 5432 Adoptée | IL EST RÉSOLU QUE le rapport de surveillance concernant la politique LPD-4 <i>Protection des biens</i> démontre la conformité à une interprétation raisonnable de la politique. |
| | 5433 Adoptée | IL EST RÉSOLU QUE le rapport de surveillance concernant la politique LPD-7 <i>Communication et soutien au conseil</i> démontre la conformité à une interprétation raisonnable de la politique. |
| | 5434 Adoptée | IL EST RÉSOLU QUE le rapport de surveillance concernant la politique LPD-8 <i>Cadre de référence des énoncés de principe</i> démontre la conformité à une interprétation raisonnable de la politique. |

| | | |
|--|--|---|
| <p>7.4 Recommandation du Governance Coach concernant la conversion du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission en comités opérationnels</p> | <p>5435</p> <p>Adoptée par consentement unanime</p> | <p>Que le point 7.4 de l'ordre du jour <i>Recommandation du Governance Coach concernant la conversion du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission en comités opérationnels</i> soit examiné.</p> |
| | <p>5436</p> <p>Rejetée</p> | <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil :</p> <p>a) Mette sur pied un groupe de chargé d'examiner la recommandation du Governance Coach que le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission deviennent des comités opérationnels, et de soumettre à la considération du conseil des limites de pouvoirs de la direction si le conseil décidait de convertir les deux bureaux en comités opérationnels.</p> <p>b) Approuve le mandat du groupe de travail proposé à l'annexe A.</p> <p>c) Nomme l'administrateur Rick Kullman président du groupe de travail.</p> |